

Comité Technique Académique du 28 janvier 2021

Modification du barème de répartition des moyens administratifs en EPLE

Deux groupes de concertation avec les organisations syndicales se sont tenus les 3 décembre 2020 et 8 janvier 2021. Quatre propositions de modification du barème de répartition des emplois administratifs ont été étudiées, trois propositions à l'initiative de l'administration et une quatrième formulée par les organisations syndicales.

Pour mémoire, les précédentes modifications du barème de répartition des moyens administratifs en EPLE ont concerné les postes « administration » et « intendance ».

L'ajustement du barème proposé ci-dessous concerne les moyens affectés aux agences comptables (point C ci-dessous).

I. Rappel du barème actuel de répartition des emplois

MODALITES DE CALCUL DES EMPLOIS DEDIES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS, D'INTENDANCE ET A LA GESTION COMPTABLE

A- ADMINISTRATION

Effectifs de l'Établissement

Internes	X 1,2 =	0
Demi-pensionnaires	X 1,2 =	0
Externes	X 1 =	0

Majoration

Technique tertiaire	X 0,4 =	0
industriel et hôtelier	X 0,5 =	0
CPGE	X 0,2 =	0
Effectifs boursiers	X 0,4 =	0

TOTAL ADMINISTRATION : 0

REPARTITION DES EMPLOIS

	0 à 750	751 à 1350	1351 à 1950	1951 à 2550	2551 à 3150	3151 et +
ADAENES						
SAENES		1	1	1	1	1
ADJAENES	1	1	2	3	4	5
TOTAL	1	2	3	4	5	6

B- INTENDANCE

Hébergement

MIDI	X 1 =	0
SOIR	X 1 =	0
NUIT	X 1 =	0
TOTAL ETABLISSEMENT	X 1 =	0

Effectifs techniques

Technique et tertiaire	X 0,5 =	0
industriel et hôtelier	X 0,8 =	0
CPGE	X 0 =	0

Majoration (élèves BEP, Bac, Prof., BTS)

- Effectifs tertiaires	X 0,6 =	0
- Effectifs industriels et hôteliers	X 0,9 =	0

TOTAL INTENDANCE : 0

REPARTITION DES EMPLOIS

	0 à 650	651 à 850	851 à 1650	1651 à 2350	2351 à 3850	3851 et +
DDS	-	-	-	-	-	1
ADAENES	-	1	1	1	1	
SAENES	1	-	-	1	1	1
ADJAENES	-	-	1	-	1	2
TOTAL	1	1	2	2	3	4

C. EMPLOIS DEDIES A LA GESTION COMPTABLE (Y COMPRIS ETABLISSEMENT SUPPORT)

Dotation par points « intendance »

0 à 900	901 à 1500	1501 et plus
0,5	1	1,5

RNE EPLE	Établissements rattachés	Nombre de points intendance	Droits ouverts pour l'agence comptable
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
		0	0
TOTAL-DOTATION THEORIQUE AGENCE COMPTABLE :		0	0

L'annexe 1 recense le classement des établissements selon le barème actuel.

II. Proposition d'une nouvelle modalité de calcul des emplois dédiés à la gestion comptable (point I. C ci-dessus)

Après étude de quatre nouvelles modalités de calcul, la nouvelle modalité de répartition suivante est soumise à l'approbation du comité technique académique :

Emplois dédiés à la gestion comptable :

Dotation par points intendance		
0 à 900	901 à 1500	1501 et plus
0,5 C	1 B	1 A

L'annexe 2 recense les dotations théoriques et classement des établissements après application de cette nouvelle modalité de calcul des emplois dédiés à la gestion comptable.